



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024.81 – AVIS DUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE DECLARATION D INTERET GENERAL (DIG) POUR LA REALISATION DU PPG DES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANTS DU CANAUDONNE , SOULIRE, ROUILLE, LYSSANDRE, PRADES SUR LES COMMUNES D'ARVEYRES, CADARSAC, GREZILLAC, IZON ET MOULON

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	28 NOVEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	5 DECEMBRE 2024
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	17	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		MME GLIZE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		MME CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M de LAUNAY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M MASSY
LARGOUET Karyn, CM			X	
GANNE Arnaud, CM		X		M DUBREUIL
BRARD Philippe, CM		X		
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		M VEYSSIERE
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) POUR LA REALISATION DU PPG DES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANTS DU CANAUDONNE, SOULOIRE, ROUILLE, LYSSANDRE, PRADES SUR LES COMMUNES D'ARVEYRES, CADARSAC, GREZILLAC, IZON ET MOULON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier reçu par la Préfecture sollicitant l'avis de la commune concernant le dossier d'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau des bassins versants du Canaudonne, Souloire, Rouille, Lyssandre, Prades sur les communes d'Arveyres, Cadarsac, Grézillac, Izon et Moulon

Considérant l'intérêt pour le SMER et la commune d'Izon de mettre en place à l'échelle du bassin versant un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) afin d'avoir un état des lieux précis de tous les cours d'eau d'un même bassin versant, de définir les enjeux et objectifs de gestion en concertation avec les élus et les partenaires techniques, de programmer sur 10 ans de travaux et d'études,

Considérant que le SMER a lancé une enquête publique afin d'obtenir un Arrêté Préfectoral de (Déclaration d'Intérêt Général) DIG sur 10 ans,

Considérant que le PPG et la DIG permettront au SMER d'avoir des financements de différents partenaires (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département 33, Région Nouvelle-Aquitaine) pour pouvoir mener des actions,

Considérant que ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau (biologique, physico-chimique), améliorer la gestion quantitative de l'eau, améliorer la qualité du milieu à l'échelle du bassin versant mais surtout avoir une gestion globale et cohérente sur le territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le dossier d'enquête publique concernant la DIG pour la réalisation du PPG des cours d'eau des bassins versants du Canaudonne, Souloire, Rouille, Lyssandre, Prades sur les communes d'Arveyres, Cadarsac, Grézillac, Izon et Moulon

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ EMET un avis favorable sur le dossier d'enquête publique concernant la DIG pour la réalisation du PPG des cours d'eau des bassins versants du Canaudonne, Souloire, Rouille, Lyssandre, Prades sur les communes d'Arveyres, Cadarsac, Grézillac, Izon et Moulon

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

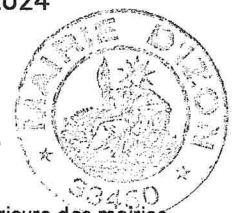


Virginie Vidorreta

Fait à Izon, le 5 décembre 2024

Le Maire,


Laurent de LAUNAY.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif De Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.